VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN,

PAR GEO ST PAUL. PAR GEO. ST. PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

OCCASION EXTRAORDINAIRE D'ACQUÉRIR

Des Immeubles sans Supérieurs dans le Premier District, dans le Cœur de la Ville, à un jet de pierre de la rue du Canal,

Près de l'Hôtel de Ville et du Rond-point Lee, des Bibliothèques Howard et Fisk, à proximité de la Nouvelle Bâtisse de Poste.

LE TOUT SUR LA FASHIONABLE RUE ST-CHARLES.

Convenable pour l'érection d'une Maison à Appartements ou d'un Magasin à Départements.

La Maison de Résidence en Briques à Trois Etages,
No 843 Rue St-Charles.

La Maison de Résidence en Briques à Trois Etages,
No 852 Rue St-Charles.

La Maison de Résidence en Briques à Trois Etages,
No 850 Rue St-Charles.

La Maison de Résidence en Briques à Quatre Etages
No 826 Rue St Charles,
Connue sous le nom de "St-Charles Mansion Annex".

La Maison de Résidence en Briques à Trois Etages,
No 822 Rue St-Charles,
Connue sous le nom de "St-Charles Mansion".

La Maison de Résidence en Briques à Trois Etages,
No 740 Rue St-Charles.

La Maison Princière à Trois Etages,
No 746 Rue St Charles.

La Maison de Résidence en Briques à Trois Etages,
No 729 Rue Julie.

—LA—
Maison de Résidence en Briques avec Attique,
No 626 Rue Julie.

Le Cottage Simple Elégant,
No —— Rue Septième,

Trois Magnifiques Terrains,
Rue St-Charles,
Entre les Rues Julie et Girod,
S'étendant jusqu'à la Rue Church.

Succession de Philippe Félix Herwig, No 81,618, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. ST-PAUL, Encanteur, Bureau No 137 Rue Carondelet.

MERCREDI, 19 MAI 1909,

à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières,
No 311 Rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Walter Byer Sommerville, Juge de la Cour Civile de District en et pour la Paroisse d'Orléans. Division "D", lequel ordre est daté du 16 Avril 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus indiqués, les propriétés ci-après décrites

I

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'ilet borné par les rues St-Charles, St-Joseph, Carondelet et Julie, désigné comme terrain No 11 sur un plan de G. H. Grinner, ingénieur civil, sous la date du 2 juin 1894, annexé pour qu'on s'y réfère, à un acte passé pardevant E. Commagère, ancien notaire de cette ville, le 2 juin 1894, lequel terrain commence à cent onze (111) pieds et un (1) pouce mesuré rue St Charles, du coin St Charles et St Joseph; et delà mesure quatre-vingt-quatre (84) six (6) pouces et deux (2) lignes de façade rue St-Charles; de là à une profondeur, du côté de la rue Carondelet, de cent soixante (160) pieds et six (6) pouces, contigu au terrain No 12, sur une ligne parallèle à la rue St-Joseph, de la rue Julie; de là il s'étend du côté de la rue St Joseph vingt trois (23) pieds trois (3) pouces et six (6) lignes le long de ladite allée commune, et de là il a une autre profondeur du côté de la rue Carondelet de vingt-cinq (25) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes sur une ligne parallèle à la rue St Joseph à sa ligne inférieure sur laquelle il mesure vingt-deux (22) pieds huit (8) pouces et cinq (5) lignes parallèle à la rue Carondelet et s'étendant vers la rue St-Joseph, de là il s'étend du côté de la rue St Charles sur une ligne parallèle à la rue St-Joseph, soixante six (66) pieds, trois (3) pouces et de là il s'étend quatre (4) pieds du côté de la rue Julie, et de là sur une ligne oblique cent vingt-sept (127) pieds, quatre (4) pouces jusqu'au point de départ rue St-Charles.

Les améliorations comprennent la magnifique maison de résidence en briques à trois (3) étages connue sous le nom de "THE WASHINGTON", portant le No municipal

843 RUE ST CHARLES.

II

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré borné par les rues St-Charles, Camp, Julie et St Joseph, se composant d'une partie du terrain No 4 de tout le terrain No 5 sur un plan dressé par — Heddin, en novembre 1852, et déposé en l'étude de W. Shannon, ancien notaire de cette ville, lequel terrain mesure trente-quatre (34) pieds, onze (11) pouces et six (6) lignes de face rue St Charles, sur une profondeur de cent six (106) pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent l'élégante maison de résidence à — étages en briques connue sous le

No 852 DE LA RUE ST CHARLES.

III

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré borné par les rues St Charles, Julie, Camp et St Joseph, et mesurant, mesure américaine, cinquante (50) pieds de face rue St Charles, sur cent soixante douze (172) pieds, trois (3) pouces de profondeur sur le côté de la rue Julie cent six (106) pieds de profondeur de l'autre côté vers la rue St Joseph, à quelle profondeur il se rétrécit de trois (3) pieds, et de ce point il a une autre profondeur sur ladite ligne de soixante six (66) pieds, trois (3) pouces avec une profondeur à l'arrière de quarante sept (47) pieds.

Les améliorations comprennent la maison de résidence magnifiquement construite en briques à — étages portant le No municipal 850 RUE ST-CHARLES

IV

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'ilet borné par les rues St-Charles, St Joseph, Camp et Julie, désigné par le No deux (2) sur un plan déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville, et mesure, en mesure américaine, trente-huit (38) pieds de face rue St-Charles sur cent soixante douze (172) pieds trois (3) pouces de profondeur. Les améliorations comprennent la bâtisse magnifiquement construite à trois (3) étages en briques connue sous le nom de THE ST CHARLES MANSION, et porte le numéro municipal

826 RUE ST-CHARLES.

V

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré borné par les rues St Charles, Julie, Camp et St Joseph, et mesurant, mesure américaine, trente quatre (34) pieds, sept (7) pouces, plus ou moins, de face rue St Charles; trente quatre (34) pieds, sept (7) pouces, plus ou moins, de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent soixante-douze (172) pieds, six (6) pouces sur la ligne qui le sépare du côté supérieur, de la propriété anciennement appartenant à Joseph Saul, et cent soixante-et-onze (171) pieds sur la limite inférieure le séparant de la propriété anciennement appartenant à John R. Macmurdo.

Aussi une portion de terre aboutissant à l'arrière dudit terrain sur le côté de la rue Julie, désigné par le No six (6) sur un plan dressé par John Communy, député-voyer, en date du 29 mai 1836, annexé à un acte de vente passé pardevant F. Grima, ancien notaire de cette ville, le 10 juin 1836, et mesurant trente neuf (39) pieds trois (3) pouces, plus ou moins de face sur une allée commune s'étendant à travers ledit carré de la rue de Camp à la rue St Charles sur quarante cinq (45) pieds cinq (5) pouces, plus ou moins, de profondeur sur la ligne de côté du susdit terrain.

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques magnifiquement construite à quatre étages, connue sous le nom de ST CHARLES MANSION ANNEX, et portant le numéro municipal

822 RUE ST CHARLES.

VI

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré borné par les rues Julie, St Charles, Camp et St-Joseph, désigné comme terrain No 8 et mesurant environ vingt-six (26) pieds trois (3) pouces de face rue Julie sur cent cinq (105) pieds de profondeur s'étendant à une allée à l'arrière commune au terrain et à d'autres.

Les améliorations comprennent l'élégante maison de résidence en briques à deux étages avec attique portant le

No 626 DE LA RUE JULIE.

VII

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'ilet borné par les rues Julie, Carondelet, Girod et St Charles, désigné comme terrain No 9 sur un plan de Joseph Pilié, voyer en date du 20 avril 1840, déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire de cette ville.

Ledit terrain mesure vingt huit (28) pieds de face rue Julie sur cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent l'élégante agréable maison de résidence en briques à trois (3) étage portant le

No 729 RUE JULIE.

VIII

Trois (3) certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Julie, Camp et Girod, désignés par les numéros deux, trois et quatre (2, 3 et 4) sur un plan de Louis Bringier en date du 19 février 1836, déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun vingt-six (26) pieds de face à la rue St-Charles sur cent quarante neuf (149) pieds, deux (2) pouces et trois (3) lignes, plus ou moins, s'étendant vers la rue Church sur laquelle elles ont une façade de soixante-dix huit (78) pieds. Ces lots sont améliorés et comprennent la pelouse de la résidence No 746 rue St Charles et étaient occupé autrefois par la vieille église Unitarienne.

IX

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Julie, Church et Girod, désignés comme lots Nos cinq et six (5 et 6) sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, de la date du 19 février 1836, déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Ledit lot No cinq (5) mesurant vingt six (26) pieds de face à la rue St-Charles sur cent quarante neuf (149) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes de profondeur entre lignes parallèles, s'étendant à l'arrière de la rue Church, autrefois rue Ste-Marie sur laquelle il y a une façade de vingt-six (26) pieds.

Ledit lot No six (6) mesurant vingt six (26) pieds sept (7) pouces et six (6) lignes de face à la rue St-Charles sur cent quarante neuf (149) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes de profondeur entre lignes parallèles, s'étendant à la rue Church ou Ste Marie, sur laquelle il y a aussi une façade de vingt-six (26) pieds sept (7) pouces et six (6) lignes.

Les améliorations comprennent la résidence magnifiquement construite en briques à trois étages et élégamment située portant le numéro municipal

No 746 RUE ST-CHARLES.

X

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Julie, Ste Marie ou "Church" et Girod, désigné comme lot No sept (7) sur un plan fait par L. Bringier, voyer général sous la date du 19 février 1836, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville pour référence, lequel dit lot mesurant en mesure américaine, vingt sept (27) pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de cent quarante neuf (149) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes entre lignes parallèles s'allongeant à travers dudit ilet à ladite rue Church ou Ste Marie sur laquelle il y a une pareille façade de vingt sept (27) pieds.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages substantiellement construite portant le numéro municipal

No 740 RUE ST CHARLES.

XI

Une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Septième, Harmony, Saratoga, autrefois St-Patrick, et Franklin, autrefois St-David, et mesurant dix-huit (18) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Septième sur cent (100) pieds (6) pouces de profondeur entre lignes parallèles, d'après un devis de A. C. Blanchard, député voyer, daté du 25 juillet 1875, annexé pour référence à un acte passé pardevant Charles Bringier, ancien notaire en cette ville, le 29 juillet 1875, laquelle dite portion de terre commence à une distance de quatre-vingt-dix (90) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes de l'encoignure des rues Saratoga et Septième.

Les améliorations comprennent le cottage simple en bois portant le numéro municipal

No — RUE SEPTIEME

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant sept pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilèges; l'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et de vente sans estimation, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas qu'un avocat soit employé pour collecter lesdits billets; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et transférer la police au porteur du billet, et devant payer en sus et audessus du prix de l'adjudication et comme partie du même tous les frais usuels, tels que transfert d'hypothèque et recherche de taxes et certificats et leur proportion de taxes d'Etat et de ville pour l'année en laquelle l'adjudication est faite. Toutes les propriétés vendues sujettes aux baux maintenant existants.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant F. J. Dreyfous, notaire et les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur achat au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.
Phone—2268 Main.
MM Girault Farrar, Charles Rosen, et Dart & Kernan, avocats.
18 avril—18 25—mai 2 9 16 19

Danziger & Tessier Danziger & Tessier Danziger & Tessier Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de VEUVE LOUISE SCHNEIDER---No. 84,053---Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, LE 22 AVRIL, 1909,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'Enchère Publique en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte, le 11 Mars, 1909, et signé le 17 Mars, 1909, par l'Hon. T. C. W. ELLIS, Juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et aussi d'un ordre daté le 15 Mars, 1909, de l'Hon. W. B. SOMMERVILLE, Juge de la susdite Cour, Division D, homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue pardevant George Montgomery, Notaire, le 10 Mars, 1909, dans l'affaire de la Succession de Peter X. Schneider, No. 84,628 du dossier de la susdite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Première—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro cinq de l'ilet numéro neuf, borné par les rues Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Port, Bourgogne [anciennement Crap] et Rempart [autrefois Amour], sur un plan de L. Pilié, voyer, daté le 9ième jour de février 1835, annexé à un acte passé pardevant F. de Armas, ancien notaire en cette ville, le 31 mars 1836, lequel dit lot mesurant en mesure américaine vingt-neuf pieds de face à la rue Bourgogne sur cent pieds de profondeur; les améliorations comprennent un cottage double désigné par les Nos 2617 et 2619 rue Bourgogne.

Deuxième—Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, désignée par la lettre B, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Bourgogne, Port et Dauphine, sur un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 24 novembre 1905, et mesurant vingt et un pieds neuf pouces de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne du lot A, sur un devis, de là se rétrécissant cinq pieds, et de là une deuxième profondeur de onze pieds deux pouces et quatre lignes, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté de quatre-vingt-six pieds sept pouces et quatre lignes, de là s'élargissant dix-huit pieds huit pouces, et de là une deuxième profondeur de onze pieds deux pouces et quatre lignes, et d'une largeur sur la ligne du fond de trente cinq pieds cinq pouces; ledit lot B étant composé des parties des lots dix-neuf, vingt, vingt-et-un et vingt-deux, sur un plan de Joseph Pilié, voyer. Les améliorations sur ladite propriété portent le No municipal 837 avenue Lafayette, et comprennent un cottage-résidence simple.

Troisième — Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant située dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre C, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Bourgogne, Port et Dauphine, sur un devis de Edgar Pilié, voyer, et mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Port, de cent pieds et d'une première profondeur sur l'autre ligne de côté de trente trois pieds trois pouces, à laquelle profondeur ledit lot se rétrécit de onze pieds deux pouces et quatre lignes, et delà ayant une deuxième profondeur de trente cinq pieds cinq pouces, quand ledit lot s'élargissant de onze pieds deux pouces et quatre lignes et ayant une troisième et finale profondeur de trente et un pieds quatre pouces et une largeur sur la ligne du fond de vingt neuf pieds, ledit lot C étant composé d'une grande partie du lot original numéro dix-neuf sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer. Les améliorations sont désignées par les Nos 2612 et 2614 rue Bourgogne et comprenant un cottage double.

Quatrième—Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Trois de l'ilet No 151, borné par les rues Kerlerec (autrefois Paix), Royale (autrefois Casacalvo), Chartres (autrefois Moreau) et Français, mesurant cinquante pieds de face à la rue Kerlerec (autrefois Paix), sur une profondeur irrégulière de quatre-vingt-douze pieds sur un côté et cent quarante-cinq pieds de l'autre côté, toutes mesures étant plus ou moins.

Les améliorations comprenant un joli cottage double, désigné par les Nos 615 et 617 rue Kerlerec.

Cinquième—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro trois de l'ilet No 511, borné par les rues Français, Champs-Elysées Villeré et Urquhart, et mesurant vingt-neuf pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Français, quatre-vingt-dix-neuf pieds sur une première profondeur sur la ligne contiguë au lot No 2, de là s'ouvrant à un angle droit deux pieds six pouces sur une deuxième profondeur de vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes, et cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur la ligne du côté opposé, de trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent un cottage simple désigné par le No 1331 rue des Français.

Sixième—Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 381 borné par les rues Kerlerec, St Claude, Esplanade et Marais, commençant à une distance de quatre vingt dix sept pieds deux pouces et sept lignes du coin des rues St Claude et Kerlerec et mesurant vingt pieds de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de soixante quatre pieds quatre pouces et cinq lignes. Les améliorations sont désignées par le No 1214 rue Kerlerec et comprenant un cottage simple.

Septième—Un certain ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, compris entre les rues St Bernard, White, Castiglione et Dupré, subdivisé en terrains désignés par les numéros un à douze, inclusivement, comme il y est démontré par l'arpentage fait par Joseph F. Dunn, un devis duquel est daté du 31 août 1896, annexé à un acte passé pardevant Fred. Zengel, notaire, en cette ville, le 2 octobre 1899. Les améliorations comprennent une jolie résidence simple à deux étages.

Huitième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'ilet borné par les rues Kerlerec (autrefois Paix), Chartres, Français et Royale, sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté du 21 août 1862, et mesurant en mesure anglaise trente-et-un pieds quatre pouces quatre lignes de face à la rue Kerlerec sur cent vingt-six pieds six pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Royale, cent cinquante-cinq pieds six pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue de Chartres et quarante-deux pieds quatre pouces sur la ligne du fond, faisant partie du lot No 191 de l'ilet No 18 sur un plan du faubourg Marigny.

Les améliorations sont désignées par les Nos 621 et 623 rue Kerlerec et comprenant une résidence double à deux étages avec mansarde.

Neuvième—Un certain lot de terre dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, désigné par le numéro cinq dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Royale et Chartres, sur un plan dressé par A. Castaing, et mesurant en mesure américaine vingt-six pieds, quatre pouces de face à la rue Moreau (maintenant la rue de Chartres) sur quatre vingt douze pieds six pouces de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple désigné par le No 2317 rue Chartres.

Dixième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Bourgogne St Roch et Dauphine, désigné par le numéro six sur un plan de Hedin, voyer, et mesurant quarante pieds de face à la rue Dauphine, sur cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage double désigné par les Nos 2467 et 2469 rue Dauphine.

Onzième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro dix, dans l'ilet borné par les rues Espagne Dauphine, St-Roch et Royale, sur un plan dressé par Joseph Pilié, et mesurant en mesure anglaise trente et-un pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple désigné par le No 2472 rue Dauphine.

Douzième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Mandeville, Bourgogne et Espagne, mesurant trente et un pieds de face à la rue Dauphine sur quatre-vingt-seize pieds six pouces de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage double, désigné par les Nos 2409 et 2411 rue Dauphine.

Treize—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Royale, Espagne et Dauphine, mesurant soixante pieds de face à la rue Mandeville, sur soixante pieds de profondeur, divisée sur le rôle d'assessement en deux terrains, désignés par les numéros dix sept et dix huit. Les améliorations comprenant deux cottages doubles, désignés par les Nos 725 et 727, 731 et 733 rue Mandeville, devant être vendus séparément.

Quatorze—Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Dix sept, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Port, Enghein (maintenant l'avenue Lafayette) et la rue Royale, sur un plan de Pilié, et mesurant en mesure anglaise vingt-neuf pieds de face à la rue Dauphine sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double désigné par les Nos 2620 et 2622 rue Dauphine.

Quinzième—Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Bourgogne, Rempart et Touro (autrefois Union), désigné par le numéro deux, sur un plan dressé par Arthur de Armas, et mesurant, en mesure américaine, trente et un pieds deux lignes de face à la rue des Français sur une profondeur de soixante trois pieds onze pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 928 et 930 rue des Français et comprennent un cottage double.

Seizième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rempart, Champs Elysées, Bourgogne et Français, et mesurant vingt-neuf pieds, mesure américaine, de face à la rue des Français sur soixante pieds, mesure française, de profondeur, et façade à la rue Rempart, formant le coin des rues Français et Rempart, et est une portion du lot numéro quarante-sept sur un plan du Faubourg Marigny. Les améliorations sont désignées par les numéros 939 et 941 rue des Français et comprennent un cottage double.

Dixseptième—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro deux dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Villeré et Urquhart, mesurant trente quatre pieds quatre pouces de face à la rue Français sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds. Les améliorations comprenant un cottage double désigné par les numéros 1335 et 1337 rue Français.

Dix-huitième—Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Villeré Marigny et Mandeville, étant la moitié la plus près de la rue Marigny du lot No Deux de l'ilet No cinquante sept, sur un plan de Joseph Pilié, 1835, et mesurant en mesure anglaise dix-huit pieds trois pouces de face à la rue Urquhart sur cent soixante-trois pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant un cottage simple désigné par le No 2259 rue Urquhart.

Dix neuvième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro sept dans l'ilet borné par les rues Decatur, Chartres, Français, Champs-Elysées, sur un plan de Castaing et Cellos, le 4 août 1866, et mesurant dix-neuf pieds, neuf pouces et sept lignes de face à la rue Decatur, sur une première profondeur vers la rue Français d'environ soixante huit pieds, onze pouces, de là s'ouvrant à un angle droit, quatre pieds deux pouces et deux lignes et delà une deuxième profondeur de onze pieds et sur le côté vers la rue Champs Elysées, il y a une profondeur de huit pieds et une largeur dans le fond de vingt quatre pieds et une ligne. Les améliorations sont désignées par le numéro 2129 rue Decatur et comprenant une bâtisse en briques à deux étages avec mansarde.

Vingtième—Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros trois et quatre, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Royale et Chartres, et mesurant, en mesure américaine, comme suit:—le lot numéro trois ayant vingt-cinq pieds trois pouces de face à la rue Chartres sur quatre vingt douze pieds six pouces de profondeur; le lot numéro quatre ayant vingt-cinq pieds de face à la rue Chartres sur quatre vingt-douze pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage double, désigné par les numéros 2311 et 2315 rue Chartres.

Vingt-et-unième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Français, Royale, Chartres et Kerlerec, et mesurant quarante-et-un pieds, plus ou moins, de face à la rue des Français sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations comprenant un magasin à deux étages et résidence désigné par le numéro 618 rue des Français.

Vingt-deuxième—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Royale, Chartres et Kerlerec, et mesurant, en mesure française, vingt cinq pieds de face à la rue Français sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un magasin et résidence à deux étages désigné par le numéro 622 rue Français.

Vingt-troisième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro 154, borné par les rues Kerlerec (autrefois Paix) Chartres, Français et Royale, et mesurant en mesure anglaise, soixante-trois pieds, neuf pouces de face à la rue Paix (maintenant Kerlerec), sur une profondeur irrégulière de cent soixante-dix pieds dix pouces d'un côté et cent vingt pieds onze pouces et quatre lignes de l'autre côté, et soixante quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent un cottage simple désigné par le numéro 607 rue Kerlerec, et un cottage double désigné par les numéros 611 et 613 rue Kerlerec.

Vingt-quatrième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre D, dans l'ilet No 3, borné par les rues Français, Decatur, Champs-Elysées et Esplanade, sur un plan de J. A. d'Hémécourt daté du 18 février 1867, et mesurant, en mesure américaine, quarante-six pieds de face à la rue Français sur cent six pieds six pouces de profondeur et de face sur la rue Decatur formant le coin des rues Français et Decatur. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à attique à 3 étages, désigné par les Nos 421 et 425 rue Français au coin de la rue Decatur.

Vingt-cinquième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 275, borné par les rues Espagne, Bourgogne et Rempart et l'avenue Washington faisant partie du lot original No 240, et mesurant en mesure française, trente pieds de face à la rue Espagne, sur soixante pieds de profondeur. Les améliorations sont désignées par les Nos 915 et 917 rue Espagne et comprenant un cottage double.

Vingt-sixième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient; situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Rempart, Touro (autrefois Union) et Français, mesurant trente-six pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur de cent vingt huit pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations comprennent un cottage double, désigné par les Nos 2028 et 2030 rue N. Rempart.

Vingt septième—Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Bourgogne, Rempart et Touro (autrefois Union), désignée par le No 1, sur un plan de Arthur De Armas, daté du 9 janvier 1874, mesurant en mesure américaine trente deux pieds sept pouces sept lignes de face à la rue Français sur soixante-trois pieds onze pouces trois lignes de profondeur sur la ligne la plus proche rue Bourgogne, trente-quatre pieds sur l'autre ligne de profondeur, puis s'élargissant de deux pieds trois pouces par vingt-neuf pieds onze pouces et trois lignes de profondeur sur la seconde ligne de profondeur et trente-quatre pieds dix pouces et sept lignes de profondeur dans le fond. Les améliorations comprennent une bâtisse double à 2 étages désignée par les Nos 924 et 926 rue Français.

Vingt-huitième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Rempart, St Claude et Union, ledit lot mesurant en mesure américaine, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Français, sur soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur. Les améliorations comprennent une bâtisse à 2 étages désignée par les Nos 1010 et 1012 rue Français.

Vingt-neuvième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro trente-et-un et faisant partie de l'ancienne plantation de Howard et Martin sur un plan de d'Hémécourt, et mesurant quatre-vingt-dix-huit pieds huit pouces et une ligne de face à l'avenue Marigny sur cinq cent quatre-vingt-neuf pieds de profondeur sur la ligne du lot numéro trente, et cinq cent cinquante-trois pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du lot No 32, et quatre vingt dix pieds un pouce et onze lignes de largeur dans le fond.

N. B. Les quatrième, huitième, vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième propriétés décrites doivent être vendues subdivisées suivant le mesurage sur les plans exposés à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Ventes sujettes aux baux existants, s'il y en a, seront annoncés au moment de la vente.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un et deux ans, représentée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés respectives vendues, l'acte de vente devant être passé pardevant Théodore Cotonio, notaire, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes sur les propriétés respectives pour l'année 1909, et payer les frais de tous les certificats nécessaires pour les ventes respectives, et n'avoir droit aux loyers des propriétés respectives qu'à dater du passage de l'acte de vente, et devant faire le dépôt usuel de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Walter L. Gleason, Théodore Cotonio, Chas. les Rosen, George Montgomery, avocats.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 22